

# PROCES-VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 06 JUILLET 2023

**Etaient présents :** M. GOUIRAND Alain, MERLINO Bernard, LEMEUR Sabrina, CALAC Jean-Baptiste, RODRIGUEZ Marielle, NOUVEL Yannick, MISTRE Suzie, GARCIA Jean.

**Etaient absent(s) excusé(s) et représenté(s) :** M. FRANC Daniel (pouvoir à M. GOUIRAND Alain), Mme BONETY Myriam (pouvoir à M. CALAC Jean-Baptiste), Mme BLANC Chantal (pouvoir à M. MERLINO Bernard), Mme FIORITO Marie-Laure (pouvoir à Mme RODRIGUEZ Marielle).

Absents excusés : Mme LEBOUIC Nathalie, Mme EYMARD Laurence, M. CAVALIER Baptiste

**Secrétaire de séance :** Monsieur MERLINO Bernard

Monsieur Le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

### Ordre du jour :

**1 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du 19 juin 2023,**

**2 – Projet d'aménagement hydraulique au stade,**

**3 – Règlement terrain de loisirs : élaboration du document avec pour support l'ancien règlement,**

**4 – Pré-diagnostic d'adressage,**

**5 – Cantine et garderie périscolaire : vote du tarif et du règlement.**

### Questions diverses

---

#### 1 – Approbation du Procès-Verbal du 19 juin 2023

Lecture du PV du 19 juin 2023.

Madame RODRIGUEZ Marielle souhaite apporter les modifications suivantes :

- Dans sa phrase « *Pour faire le calcul vous .....personnes ?* » il faut corriger la faute d'accord basé → basés,
- Dans sa phrase « *Et pour ceux qui ne bénéficient pas ...ou autre ?* » elle souligne ne pas avoir tenu ces propos mais plutôt « *Et pour ceux qui ne bénéficient pas de l'APA mais qui souhaitent bénéficier de ce service sans participation de la Mairie ?* »

**L'assemblée APPROUVE à l'unanimité les modifications apportées au PV du 19 juin 2023.**

#### 2 - Projet d'aménagement hydraulique au stade,

Le Maire : « *Comme vous avez pu le constater avec les dernières intempéries, le lotissement « Le Clos des vignes » a été inondé à cause des eaux venant du stade. Donc je me suis engagé à faire réaliser un ouvrage hydraulique pour gérer nos eaux du stade, par la création d'un bassin de rétention au niveau du parking avec un caniveau « grille ».*

J'ai fait faire un devis par l'entreprise AMOURDEDIEU qui est trop élevé, l'entreprise COLAS s'est proposée de faire faire une étude pour évaluer le volume du bassin et ainsi faire un devis adapté.

CALAC JB : « *Le stade n'y est pour rien, on n'aurait pas fait le parking ils auraient été inondés pareil* »,

RODRIGUEZ M : « *Est-ce que les maisons du bas ont été inondées ?* »,

Le Maire : « *non, car elles sont plus hautes que le lotissement* »,

RODRIGUEZ M : « *Le second lotissement plus bas a-t-il été inondé ?* »,

Le Maire : « *Non, car il est raccordé au pluvial, contrairement au Clos des Vignes le bassin a été construit avant la construction des maisons et beaucoup de terre et autres gravats ont encombré le bassin lors des constructions* »,

RODRIGUEZ M : « *Ils sont fautifs, est-on sûr que le bassin a bien été calculé ?* »

Le Maire : « *Oui, on a vérifié le permis de construire* »,

MERLINO B : « *J'ai conseillé à M. Le Maire de faire un courrier au lotisseur pour se couvrir car le bassin n'était pas en état de fonctionner à 100%, on doit laisser passer l'eau c'est la loi donc pour éviter cela il faut faire quelques chose* »,

RODRIGUEZ M : « *Il faudrait faire recalculer le bassin du lotissement pour savoir s'il est conforme* »,

MERLINO B : « *J'ai regardé le permis d'aménager et ce bassin a été calculé par un cabinet d'étude, il est donc conforme* »,

GARCIA J : « *Ce bassin que l'on va faire, il va être vidé comment ?* »,

Le Maire : « *Par infiltration* »,

RODRIGUEZ M : « *Ne peut-on pas récupérer cette eau pour l'arrosage, par exemple ?* »,

Le Maire : « *Pourquoi pas* »,

NOUVEL Y : « *Il faut continuer à étudier ce projet, car ce sont des eaux impropres de parking, donc polluées, n'est-on pas dans l'obligation de traiter les eaux usées ?* »,

Le Maire : « *La solution c'est de mettre un bassin de décantation* »,

CALAC JB : « *Ne peut-on pas raccorder le parking au pluvial ?* »,

Le Maire : « *On est en contrebas, il faudrait une pompe de relevage* ».

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir voter le principe de réaliser un projet de bassin pour l'évacuation des eaux pluviales.

**L'assemblée à l'unanimité donne un avis favorable.**

### **3 - Règlement terrain de loisirs : élaboration du document avec pour support l'ancien règlement,**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que l'aménagement du terrain de loisirs et de sports de la commune est bientôt terminé et qu'il requiert d'être encadré, dans l'intérêt des utilisateurs et au regard des responsabilités qui incombent à la commune, par l'élaboration d'un règlement. Il présente l'ancien règlement, annexé lors de la convocation, qui fixe les conditions d'utilisations et d'attributions du terrain de loisirs et de sports pour l'ensemble des utilisateurs (groupes scolaires, associations et public divers) et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'élaboration d'un nouveau règlement adapté aux nouvelles structures (jeux pour enfants, pumptrack, city stade, ...) mis en place sur le terrain.

L'assemblée apporte les modifications suivantes :

Introduction : modification de l'adresse du parc

*Article 1* : modification point 1, 2 et 5

*Article 2* : suppression du point 1 et 4, ajouter la liste des activités présentes dans l'enceinte du parc, modification du point 5.

*Article 3* : supprimé sauf la dernière ligne qui est intégrée dans l'article 2 « Le matériel est réalisé ...réglementaire ».

*Article 4* : suppression de la première phrase, et modification de la seconde. Suppression du numéro de téléphone de la Mairie.

*Article 5* : modification des horaires et de la première phrase. Suppression de « Aucune musique ni aucune ...jeux, ... ».

*Article 6* : supprimer cet article mais insérer la phrase à la suite de l'article 5.

*Article 7* : supprimer la première phrase et insérer la phrase « En cas de détérioration ...fermeture temporaire du site » à la fin de l'article 4.

*Article 8* : supprimé

*Article 9* : supprimer la dernière phrase.

Il est nécessaire de mettre un article sur l'utilisation de l'eau des fontaines en précisant que c'est de l'eau potable (voir avec le SIVOM).

Il faut ajouter les pictogrammes « Chiens interdits – Alcool interdit et Moto/scooter interdits » à la fin du règlement.

Il est proposé d'envoyer à chaque élu le nouveau règlement pour correction et approbation.

**L'assemblée à l'unanimité accepte cette proposition et APPROUVE la délibération qui suivra pour entériner le règlement.**

### **4 - Pré-diagnostic d'adressage**

Monsieur Le Maire présente la proposition de La Poste pour reprendre toutes les adresses et la numérotation des habitations.

MERLINO B : « Pour la distribution du bulletin municipal, je m'étais adressé à La poste pour connaître le nombre de boîte aux lettres et l'on m'avait annoncé 472 boîtes, or nous distribuons environ 800 bulletins, je suis donc inquiet sur cette proposition »,

RODRIGUEZ M : « Il se propose de faire le référencement GPS, si ça nous met à plat toutes les adresses c'est intéressant, cela réglerait le problème d'adressage avec les bonnes coordonnées GPS »,

Le Maire : « Je vous propose de contacter La Poste, et de les inviter à venir vous présenter, lors d'un Conseil Municipal, leurs objectifs ».

### **5 - Cantine et garderie périscolaire : vote du tarif et du règlement.**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 16 juin 2022 concernant la cantine scolaire de l'école primaire, le prix du repas avait été fixé à 3.00 euros par enfant et que le prix de l'heure de garderie périscolaire avait été fixé à 2.20 €. Actuellement ces prix ne sont plus en rapport avec les charges supportées par la commune, il y aurait lieu de procéder à une augmentation des tarifs.

Il précise que depuis 2016 le prix du repas est à 3.00 € et depuis 2012 celui de la garderie est à 2.20€.

L'assemblée à la majorité VOTE :

**CONTRE l'augmentation du prix de la cantine = 8** (MERLINO B, BLANC C, LEMEUR S, CAVALIER B, CALAC JB, BONETY M, RODRIGUEZ M, FIORITO ML)

**POUR l'augmentation du prix de la cantine = 5** (GOUIRAND A, FRANC D, GARCIA J, MISTRE S, NOUVEL Y)

**CONTRE l'augmentation du prix de l'heure de garderie = 7** (MERLINO B, BLANC C, LEMEUR S, CAVALIER B, RODRIGUEZ M, FIORITO ML, MISTRE S)

**POUR l'augmentation du prix de l'heure de garderie = 6** (GOUIRAND A, FRANC D, GARCIA J, CALAC JB, BONETY M, NOUVEL Y).

Monsieur Le Maire donne lecture du règlement de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer et de voter le règlement intérieur de la cantine scolaire afin qu'il puisse être appliqué dès la rentrée scolaire prochaine.

Modifications apportées au règlement de la cantine :

- Précision « inscription le 24 minuit... »
- Article 3 : ajouter « sauf cas exceptionnel » à la fin de la phrase,
- Article 7 : enlever « soit »
- Article 8 ajouter « M. Le Maire se réserve le droit de modifier les horaires de service »
- Article 10 : ajouter à la fin du paragraphe « ...par Monsieur Le Maire qui gèrera le dossier »

Modifications apportées au règlement de la garderie :

- Précision « inscription le 24 minuit ... »
- Article 9 : « Les enfants incorrects et impolis ...avertissements cumulés avec ceux de la cantine ...l'exclusion temporaire sera déterminée par M. Le Maire qui gèrera le dossier. »

**L'assemblée à l'unanimité APPROUVE le règlement de la cantine et de la garderie périscolaire.**

### **Questions diverses**

#### **1) CALAC Jean-Baptiste**

⇒ « Le bruit circule que le médecin de La Bastide des Jourdans viendrait finalement s'installer à La Motte ? ».

Le Maire : « Dans l'historique le docteur CASANOVA part à la retraite en septembre et le Docteur MICAELLI m'avait téléphoné pour m'informer qu'elle ne resterait pas à La Motte toute seule et qu'elle comptait s'installer avec le Docteur BETHELOT à la Bastide. Plus tard elle m'a rappelé pour m'annoncer qu'elle restait sur la Motte et que c'était le Docteur BERTHELOT qui souhaitait exercer sur La Motte avec elle. Ce dernier m'a bien confirmé qu'il était effectivement intéressé pour venir sur La Motte.

RODRIGUEZ M : « *Qu'est-ce qu'il manque pour l'impulsion ?* »,

Le Maire : « *Le local* »,

RODRIGUEZ M : « *Pourquoi le local ?* »

CALAC JB : « *Parce qu'ils veulent deux cabinets de santé et ne pas se partager un cabinet* »,

MERLINO B : « *Il faut 150 m2 pour leur installation, si le Docteur BERTHELOT vient travailler avec le Docteur MICAELLI, c'est lui qui portera le dossier auprès de l'ARS, s'il obtient un avis favorable, nous pourrions transformer l'ancienne école et mairie en cabinet médical* »,

CALAC JB : « *A partir de là on va pouvoir réfléchir sur le projet* »,

MERLINO B : « *On travaille sur la possibilité d'aménager ce local et le coût du projet* ».

Fin de la séance : 20 H 50.

Le Maire,  
A. GOUIRAND

Le Secrétaire de Séance,  
B. MERLINO

Procès-verbal modifié lors de la séance du 11 septembre 2023, sur le point 2 concernant le projet d'aménagement hydraulique au stade, notamment sur l'intervention de :

- Monsieur CALAC Jean-Baptiste, dans sa phrase « *le stade n'y est pour rien, ...pareil* » il souligne ne pas avoir tenu ces propos mais plutôt « *le lotissement ne dispose t'il pas d'un bassin et de drains permettant de collecter les eaux de pluies ? avec ou sans le stade ils auraient été inondés du fait de la violence de l'évènement* ».
- Madame RODRIGUEZ Marielle, dans sa phrase « *ils sont fautifs, est-on sûr que ...calculé ?* » elle souligne ne pas avoir employé le terme « fautif », il faut donc supprimer de la phrase « *ils sont fautifs* ».